

CONFRONTATIONS



EUROPE

Synthèse - A European Green Deal / Un Pacte Vert pour l'Europe

I. Contextes européen & international

A. Contexte européen

- L'objectif de l'UE d'atteindre la **neutralité carbone** (La neutralité carbone implique un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone – sols, océans, forêts) d'ici à 2050¹ **pourrait être** approuvé lors du prochain Conseil européen du 12 et 13 décembre ; jusqu'à présent, la Pologne, la Hongrie et la République Tchèque s'étaient opposés à cet objectif, estimant manquer de garanties financières de la part de l'UE, afin de les accompagner dans leur transition énergétique ;
- Le 28 novembre dernier, le PE a voté une résolution non contraignante (429 pour, 225 contre et 19 abstentions) pour déclarer « l'urgence climatique » et appeler la Commission et les Etats Membres à prendre les mesures nécessaires afin de « limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C et éviter une perte massive de biodiversité » ;
- A noter que l'UE est actuellement le troisième plus gros pollueur mondial après les USA et la Chine.

B. Contexte international

- La COP 25 a lieu à Madrid, sous présidence chilienne, du 2 au 13 décembre. Elle a notamment pour objectif (pas uniquement) de « relever les ambitions » des signataires de l'Accord de Paris de 2015, qui devront chacun présenter lors de la COP26 (novembre 2020, à Glasgow), leurs objectifs revus à la hausse ;
- Le contexte international est défavorable pour le climat. A titre d'illustration :
 - La lutte contre le réchauffement planétaire est en effet mise à mal par les Etats-Unis, qui se sont officiellement désengagés de l'Accord de Paris ;
 - Le Président du Brésil, Jair Bolsonaro, est ouvertement climato-sceptique et a refusé d'accueillir la COP25 ;
 - L'Australie a boycotté le Sommet spécial de l'ONU sur le climat en septembre dernier ;
 - La Chine construit actuellement de nouvelles centrales à charbon.

¹ Cet objectif est également défini dans [l'accord de Paris](#)

- 2019 devrait compter parmi les trois années les plus chaudes enregistrées depuis 1850. Les rapports scientifiques les plus récents soulignent l'écart très préoccupant entre la hausse des émissions de gaz à effet de serre et des objectifs fixés lors de la COP21 en 2015.

II. Le Green Deal européen, première ambition politique de la Commission Von der Leyen

A. La première des six ambitions politiques 2019-2024 pour l'Europe, présentée par la nouvelle Présidente de la Commission, Ursula Von der Leyen.

L'idée phare de cette ambition politique est de faire de l'Europe, d'ici à 2050, le « premier continent climatiquement neutre »², ce qui est présenté comme « le plus grand défi et la plus grande chance de notre temps ». Pour parvenir à cette neutralité carbone, la Commission proposera un pacte vert (Green Deal). Le néerlandais Frans Timmermans sera le Vice-président exécutif en charge du Green Deal européen au sein de la Commission.

Liste des objectifs et mesures tels qu'ils sont mentionnés dans l'ambition politique A *European Green Deal* :

PROTECTION DU CLIMAT

- Proposer la « première législation européenne sur le climat » d'ici mars 2020 afin d'entériner l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050 dans la loi ;
- Passer de l'objectif actuel de réduction des émissions de CO2 de 40% d'ici à 2030 **de 50%, voire de 55%** ;
- Présenter, pour 2021 au plus tard, un plan complet visant à porter si possible à 55 % l'objectif de réduction des émissions de l'Union européenne d'ici à 2030 ;
- Prendre l'initiative de négociations internationales en vue d'élever le niveau d'ambition d'autres émetteurs majeurs d'ici à 2021 ;
- Proposer « un pacte climatique européen » qui rassemblera les régions, les collectivités locales, la société civile, l'industrie et les écoles. L'objectif de ce pacte est d'imaginer et d'adopter un ensemble d'engagements pour induire « des changements de comportement ».

Nouvelles taxes/révision

- Etendre le système d'échange de quotas d'émission au secteur maritime ;
- Réduire progressivement les quotas alloués gratuitement aux compagnies aériennes ;
- Instaurer une taxe carbone aux frontières en partant d'un petit nombre de secteurs choisis, puis d'étendre progressivement le système ;
- Réviser la directive sur la taxation de l'énergie.

NOUVELLE STRATEGIE INDUSTRIELLE

- Mettre en place une nouvelle stratégie industrielle sera mise en place pour que l'UE devienne le leader mondial de l'économie circulaire et des technologies propres.

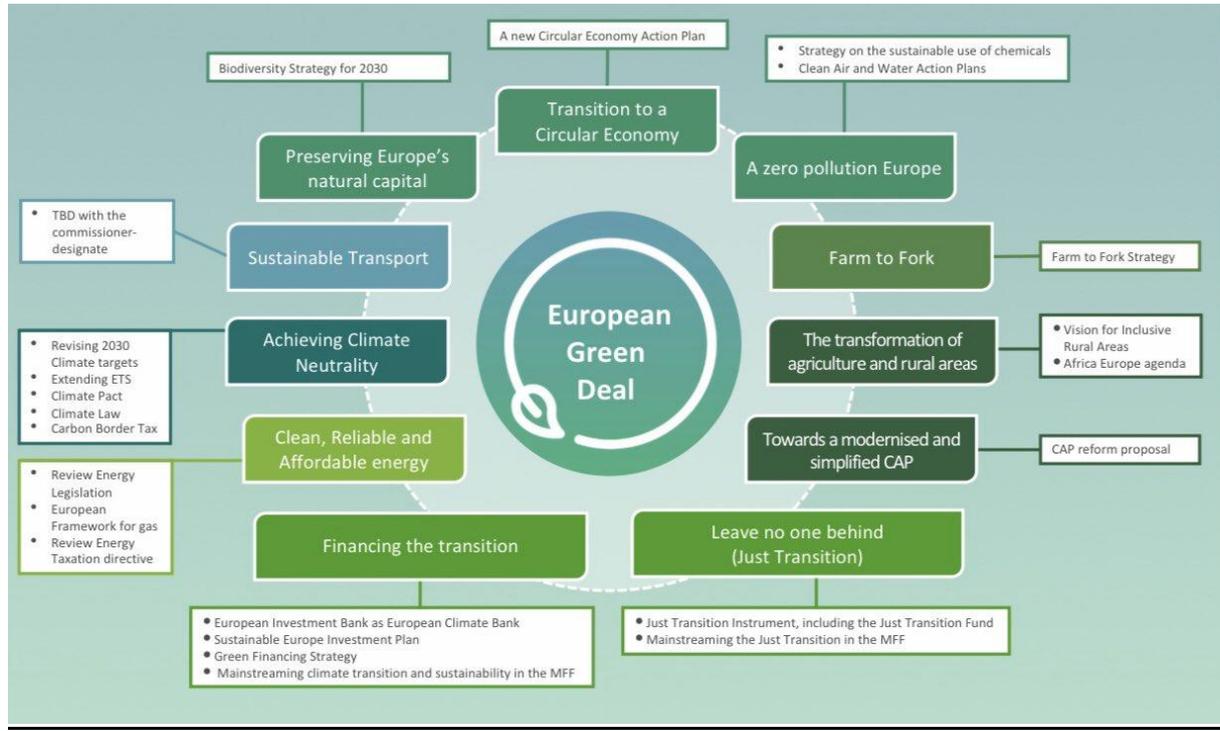
UNE TRANSITION JUSTE (« No one should be left behind »)

² P.5 [Un pacte vert pour l'Europe](#)

- Mettre en place un Fonds pour une transition juste pour aider les régions de l'UE encore fortement dépendantes des énergies fossiles comme le charbon à effectuer leur transition énergétique.

FINANCE DURABLE, INVESTISSEMENTS

- Présenter une stratégie en faveur de la finance verte et un plan d'investissement pour une Europe durable. Dans ce cadre, il s'agit de convertir la Banque européenne d'investissement (BEI) en « Banque européenne du climat ».



Ces éléments constituent les principaux livrables attendus de Frans Timmermans, Vice-président exécutif désigné pour le Green Deal européen, mais aussi de ses collègues Commissaires dont les portefeuilles sont concernés par ces mesures (énergie, emploi, environnement et océans, commerce, agriculture, transports, etc.).

Le contenu du Green Deal sera présenté par Frans Timmermans aux eurodéputés lors d'une session plénière extraordinaire le 11 décembre à Bruxelles.

B. Les éléments du Green Deal connu à ce jour

Un texte non-définitif du Green Deal a fuité il y a quelques jours sur internet. Il est téléchargeable [ici](#).

Globalement, il reprend les éléments cités dans le point A.

- Un plan complet sur les modalités de rehaussement de l'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 **sera présenté en octobre 2020**. L'objectif européen passerait de -40 % à « au moins -50 %, voire -55 % » de baisse des émissions de CO₂ par rapport au niveau de 1990 ;
- Nouveau plan d'action sur l'économie circulaire est prévu pour mars 2020 ;
- Campagne de rénovation du bâtiment (cf. efficacité énergétique) envisagée pour le premier semestre de 2021 ;
- Extension du marché carbone européen (ETS) au secteur maritime ;
- Soutien pour transférer 75 % du transport routier vers le rail ou le déplacement fluvial ;

- D'ici mars 2020 : stratégie présentant un cadre mondial de lutte contre la perte de biodiversité. Ce cadre devrait être adopté lors de la 15^e conférence onusienne sur la biodiversité, en Chine fin 2020, avec pour modèle l'accord de Paris sur le climat.

III. Les principales critiques au Green Deal

A. Le « timing » annoncé :

- La présentation du « plan complet » pour passer de -40% des émissions de GES à -50 - 55% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990 est prévue **en octobre 2020**. Or, cette présentation aurait lieu moins de deux mois avant la 26e conférence de l'ONU sur le climat (COP 26), organisée à Glasgow. Bien qu'un Conseil européen soit prévu en octobre, il semble quasi impossible que ce plan soit approuvé par les Etats membres et le Parlement avant la COP 26. Il n'est en effet pas certain que tous les Etats membres y soient favorables.

Il faudrait que cet objectif soit inscrit directement dans la loi climat qui sera présentée d'ici... mars 2020, selon Pascal Canfin (Renew Europe, Président de la Commission ENVI au PE) : « *Pour le Parlement européen, il est extrêmement important qu'un objectif 2030 plus ambitieux à au moins -55 % soit inscrit dans la première loi climat, annoncée par Ursula von der Leyen.* »

B. Un Green Deal - d'un vert trop pâle ?

Cela peut paraître paradoxal à première vue : les principales critiques viennent des eurodéputés Verts/ALE et des GUE/NGL, ainsi que des ONG environnementales. Selon eux, le Green Deal n'est pas assez ambitieux au regard des engagements climatiques pris par l'UE lors de la COP21 en 2015 à Paris. (L'UE, au même titre que les Etats, est signataire de l'Accord de Paris).

Selon les dernières estimations du GIEC, compte tenu des émissions de gaz à effet de serre que nous rejetons actuellement dans l'atmosphère, l'augmentation moyenne des températures estimée d'ici 2100 est de **3,2°degrés** (et encore, ce n'est pas le scénario le plus pessimiste puisqu'il ne tient pas compte d'une possible hausse des émissions de COP2 des années à venir), soit bien au-dessus des objectifs fixés par l'Accord de Paris, qui est de limiter le réchauffement à moins de 2 degrés, voire de le limiter à 1,5°. Respecter l'Accord de Paris impliquerait de faire baisser les émissions de GES au niveau mondial de **-7,6% par an** chaque année entre 2020 et 2030. Donc, si on se réfère aux objectifs de l'Accord de Paris donc, les objectifs Green Deal européen en termes de réduction de CO2 d'ici à 2030 sont insuffisants.

C'est la raison pour laquelle le groupe Verts/ALE appelle à un objectif de 65% de réduction des GES d'ici à 2030. Le groupe GUE/GNL recommande quant à lui une baisse de 70% d'ici à 2030. C'est aussi pourquoi le groupe des Verts/ALE a présenté le 4 décembre dernier des propositions visant à renforcer le projet de Pacte Vert, porté par la Commission européenne. Parmi les mesures phares, on peut citer :

- Atteindre la neutralité carbone en 2040 : 10 ans d'avance sur les programmes actuellement discutés ;
- Pour inciter les pays les plus récalcitrants, l'accès au fonds d'adaptation (baptisé fonds pour une transition juste) serait conditionné à l'arrêt de la consommation d'énergies fossiles ;
- Un budget carbone permettant la stabilisation à 1,5 °C du réchauffement serait mis en place. Ce budget s'appliquerait non seulement aux États membres, mais aussi aux grands secteurs émetteurs.